



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	04.10.2022
Titre du projet du marché	Station d'épuration du site AgriCo (Saint-Aubin FR) - Planificateur général Tranche 1
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	244099
N° de la publication SIMAP	1285679
Date de publication SIMAP	22.09.2022
Adjudicateur	Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), Boulevard de Pérolles 25, 1701 Fribourg, M. Giancarlo Perotto, Directeur ECPF
Organisateur	HOLINGER SA, mandaté par l'ECPF pour le soutien du Maître de l'ouvrage pour l'établissement cantonal de promotion foncière (ECPF), à l'attention de Giancarlo Perotto, Boulevard de Pérolles 25, 1701 Fribourg, Suisse, E-mail: info@ecpf.ch
Inscription	Sur SIMAP, pas de délai
Visite	Pas de visite prévue
Questions	28.09.2022 Réponses uniquement aux questions arrivées dans le délai fixé au chapitre 2.2 et posées par écrit sur la plateforme SIMAP.
Rendu documents	02.11.2022 à 11h00 Sous pli fermé avec mention "Planificateur STEP AgriCo". Le timbre postal ne fait pas foi. Les dossiers d'offre doivent être déposés ou envoyés en deux exemplaires papier et une version électronique (clé USB),
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
Type de procédure	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux
Genre de prestations / type de mandats	CPV: <ul style="list-style-type: none"> • 71300000 - Services d'ingénierie, • 71200000 - Services d'architecture Une communauté de mandataires est envisagée. Spécialistes engagés : Process et équipements électromécaniques (EM), Ingénieur en génie civil, Géotechnicien, Architecte, Ingénieur CVS, Ingénieur en électricité et MCCR, Spécialiste en sécurité « Machines, Spécialiste en sécurité sur les chantiers, Spécialiste en sécurité incendie.
Description détaillée des prestations / du projet	Marché de service pour un planificateur général pour la planification et la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées ainsi que d'un prétraitement des eaux usées industrielles à St-Aubin (FR, Suisse), ceci pour les phases 31 (reprise d'avant-projet) à 53 (mise en service et achèvement) au sens des règlements SIA 102, 103 et 108. Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 102, 103 et 108. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.
Communauté de mandataires	Admise. Membre limité à une communauté. le bureau pilote doit obligatoirement réunir les compétences d'ingénieur procédé, de direction générale de projet et des travaux et de coordination technique.
Sous-traitance	Admise Sous-traitant limité à une seule communauté en tant que sous-traitant ou membre.
Mandataires préimpliqués	Les bureaux préimpliqués, y.e l'organisateur, sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Giancarlo Perotto : Directeur ECPF • Jürg Schweizer : Collaborateur du bureau Holinger SA, mandataire de l'ECPF

- Michel Verdon : Président COPIL EBBV
- Guillaume Rohrbasser : Membre COPIL EBBV
- Lutz Von Strauss : Représentant de Micarna SA
- Hugues Poulat : Représentant de la section protection des eaux du Service de l'Environnement de l'Etat de Fribourg (SEn)

Voies consultatives

- Julien Brodard : Groupe E, conseiller Energie
- Jonas Margot : Collaborateur du bureau RWB SA, BAMO du COPIL EBBV

Conditions de participation

Voir les critères d'aptitude

Critères d'aptitude

Q1 : Capacité suffisante du soumissionnaire

- Bureau pilote ou mandataire unique avec un chiffre d'affaire supérieur ou égale à 2 MCHF/an (Moyenne sur les 5 dernières années)

Q2 : Références : Phases 32-41 et 53 et achevées de moins de 10 ans ou proche d'être achevées

- 1 référence d'une extension ou construction d'une STEP complète à boues activées comme ingénieur procédé, pilote (DGP/DGT) et responsable de la coordonnateur interdis-ciplinaire technique et spatiale ;
- 1 référence de prétraitement d'eaux usées industrielles, comme ingénieur procédé
- 1 référence de traitement biologique d'eaux usées industrielles, comme ingénieur pro-cédé ;
- 1 référence d'une STEP avec biologie séquencée (SBR) comme ingénieur procédé et pi-lote en charge de la coordination technique et spatiale
- référence de STEP ou ouvrage technique similaire (traitement de l'eau, réservoir d'eau potable ou autres objets comparables), comportant des exigences élevées relatives à la durabilité et à l'étanchéité des bétons en contact avec l'eau en tant qu'ingénieur civil pour un coût d'ouvrage supérieur à 5 millions de CHF hors TVA
- 1 référence de renouvellement, extension ou construction de STEP en tant qu'ingénieur MCRCE pour un coût d'ouvrage MCRCE supérieur à 0,5 millions de CHF hors TVA

Critères d'adjudication / de sélection

C1 : Prix 25% (Méthode T200)

C2 : Qualification et expérience des personnes-clé 25%

C3 : Méthodologie 25%

C4 : Organisation, planning et planification des ressources 25%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est détaillée.
- Les moyens d'appréciation des critères d'adjudication sont indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.
- Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.

Manques de l'appel d'offres

-

Observations de l'OMPr

- L'OMPr se réjouit que le dossier se réfère au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.



sia
société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA
Conférence Romande des Associations
d'Ingénieurs et d'Architectes